

adopté

S É N A T

le 27 juin 1974.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1973-1974

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant la ratification de la Convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu entre la République française et l'Empire de l'Iran, signée à Téhéran le 7 novembre 1973.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 149 et 220 (1973-1974).

Article unique.

Est autorisée la ratification de la Convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu entre la République française et l'Empire de l'Iran, signée à Téhéran le 7 novembre 1973, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 27 juin 1974.

Le Président,

Signé : Alain POHER.

(1) **Nota.** — Voir le document annexé au n° 149 (1973-1974), Sénat.